



FORMATION : PREMIERS SECOURS CITOYENS (Session1)



50 € La facture sera établie après la tenue de la formation.

Date de formation: 20/05/2026

Horaires: 09h00 à 17h00

Durée: 7h00

Lieu:

Espace Associatif : Maison Pierre Waldeck-Rousseau, 1 allée Mgr Jean-René C

Intervenant: Protection Civile du Finistère

Nombre de places disponibles: 2

Bénéficiaire: Bénévoles et salariés associatifs

Condition de participation:

L'association doit être adhérente.

Inscriptions ouvertes jusqu'au: 2026-05-15

Contact: Guillaume Hardy - 02.98.52.33.00 - formation@espaceassociatif.bzh

Description de la formation :

Le 20 mai 2026 _

Dans le cas où la victime se plaint d'un malaise, le sauveteur doit repérer des signes de gravité et l'interroger pour transmettre l'alerte au SAMU

Le sauveteur doit distinguer entre une plaie grave et une plaie superficielle et adopter la conduite requise pour protéger la victime avant l'arrivée des secours.

Le sauveteur doit distinguer entre une brûlure grave et une brûlure légère et adopter la conduite requise pour protéger la victime avant l'arrivée des secours.

Le sauveteur confronté à une victime consciente qui présente un traumatisme doit effectuer le geste approprié pour éviter une aggravation

Une fois le saignement abondant identifié, les techniques enseignées pour l'arrêter sont l'appui manuel direct sur la plaie et le pansement compressif.

Le stagiaire apprend à identifier l'étouffement et à réaliser les gestes appropriés : claques dans le dos et méthode de Heimlich pour l'adulte, claques dans le dos adaptées

Le stagiaire doit savoir reconnaître l'inconscience et contrôler la respiration, puis placer la victime en position latérale de sécurité

Si le sauveteur détermine que la victime inconsciente ne respire pas, il doit effectuer une réanimation cardiopulmonaire en massant la victime et en utilisant, si possible, un défibrillateur automatique externe, dans l'attente des secours.

Objectif de la formation :

Le certificat premier secours citoyens (PSC), est la formation de base aux premiers secours en France. Elle remplace depuis 2007 l'attestation de formation aux premiers secours, AFPS. Définie par arrêté interministériel des ministères de l'Intérieur et de la Santé, elle est délivrée par les associations agréées et organismes habilités comme ici la Protection civile.

Certification Premiers Secours Citoyen (PSC) – habilitation enregistrée au Répertoire Spécifique de France?Compétences. Code RS2387

Infos Complémentaires :

L'Espace Associatif Quimper Cornouaille est une association loi 1901 agréée d'éducation populaire SIRET : 337 605 562 000 125 - Non soumis au Régime de la TVA / N° Organisme de Formation : 53-29-07228-29